



Assurance caravane pour les personnes qui y habitent

Par **christiane**, le **06/11/2009** à **11:17**

Bonjour,

Pouvez-vous me dire si une assurance a le droit de refuser d'assurer une caravane seule sans contrat d'habitation.

Comment les personnes qui vivent en caravane peuvent-elles s'assurer ?

Je vous remercie de bien vouloir m'envoyer les coordonnées d'une assurance qui le fait.

Christiane

Par **jeetendra**, le **06/11/2009** à **11:46**

Bonjour, le mobil home est généralement considéré comme caravane par l'assureur. Si celui-ci ne dispose pas de contrat (caravane), il peut vous proposer un contrat type habitation individuelle. Attention cette assurance est obligatoire (responsabilité civile), vous ne devez pas avoir de mal à trouver un assureur pour cela, bonne journée à vous.

Par **chaber**, le **06/11/2009** à **15:36**

Bonjour

<http://www.assurances-moins-cheres-marseille-aubagne.com/offres.php?rubrique=Habitation>

En tapant dans le moteur de recherche caravane d'habitation vous devriez trouver votre

bonheur. A titre d'exemple allez sur le site ci-dessus